

N°70

Objet :

DECISION MODIFICATIVE DE
CREDITS N°01 (DM1) –
BUDGET PRINCIPAL –
BP2026

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

7 OCTOBRE 2026

Date de la Convocation :

1^{ER} OCTOBRE 2026

Date d'affichage de la
convocation :

1^{ER} OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 7 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoint,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	31
Membres représentés :	04
Membres absents :	00

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Camille VAUR
Maeva CRUZ	pouvoir à	Katell LANDIER
Theanmolée ARUNAKIRIDAS	pouvoir à	François DAZELLE
Laëtitia FARHAT-BERNARD	pouvoir à	Stéphane PICHARD

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Clarisse BONARO

VOTE :

MAJORITE

4 votes contre (Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI) et

5 abstentions (Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD)

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/10/2026
--

N° 70

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°01 (DM1) – BUDGET PRINCIPAL – BP2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-11, L. 2311-1-1 à L. 2343-1 et L. 2321-2-29° ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

VU la délibération n°39 du 14 avril 2026 relative au vote du Budget Primitif 2026 de la Ville d'Achères ;

VU la délibération n°21 du 11 avril 2023 relative au vote du régime budgétaire des provisions ;

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 28/09/2026

Considérant la nécessité d'effectuer des ajustements de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget Principal 2026 afin de prendre en compte le dénouement de plusieurs affaires juridiques et d'ajuster l'équilibre financier de la commune ;

Considérant les jugements rendus, justifiant le réajustement des provisions inscrites et l'imputation des dommages et intérêts dus ;

Considérant la décision de justice ordonnant le versement de dommages et intérêts dans l'affaire de 2006 du « Dossier assistante maternelle » et la nécessité d'inscrire la provision pour risques et charges afférents au compte 6815 en application du principe de prudence de l'instruction comptable M57 ;

Considérant la nécessité de régulariser auprès de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPSEO) le montant de la taxe d'aménagement 2023 titré à tort par la commune alors que celui-ci était déjà pris en compte au sein des attributions de compensation ;

Considérant l'engagement de la commune dans la transition énergétique à travers sa prise de participation au capital de la SAS *La Grande Arche Solaire* pour le projet de ferme photovoltaïque ;

Considérant le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement assurant le strict équilibre financier du budget municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (4 votes contre : Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI) et (5 abstentions : Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD)

ARTICLE 1 : ADOPTE la Décision Modificative n°01 au Budget Principal 2026, arrêtée par chapitre et compte d'imputation selon le détail ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
chap	Libellé du chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé nature	DM1
65	Autres charges de gestion courante	020	65888	PENF	Dommages et intérêts-Affaire du "dossier assistante maternelle"	150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	020	65888	RIH	Dommages et intérêts-dossier RIH	6 500,00
65	Autres charges de gestion courante	020	65888	PM	Dommages et intérêts-Pouvoir de police-Transdev	1 800,00
042	amortissements, aux dépréciations et aux provisions	01	6815	FIN	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement-Affaire du "dossier assistante maternelle"	56 500,00
023	Virement à la section d'investissement	01	023	FIN	Virement à la section d'investissement	97 850,00
TOTAL						312 650,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
chap	Libellé du chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé nature	DM1
042	Reprises sur provisions contentieuses	01	7815	FIN	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant-Contentieux Transdev	35 000,00
731	Fiscalité locale	01	73111	FIN	Impôts directs locaux-Taxes foncières	146 938,00
731	Fiscalité locale	01	73111	FIN	Impôts directs locaux-Compensation suppression de la TH	99 856,00
731	Fiscalité locale	01	73118	FIN	Impôts directs locaux-Rôles supplémentaires	30 856,00
TOTAL						312 650,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
chap	Libellé du chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé nature	DM1
26	Participation et créances rattachées à des participations	752	261	ENVY	Ferme photovoltaïque Participation capital SAS La Grande Arche Solaire	300,00
27	Autres immobilisations financières	20	275	PAT	Dépôts et cautionnements, Provision pour frais d'expertise à consigner, Immeuble La Poste	3 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	01	10226	FIN	CU GPSED- Remboursement taxe aménagement 2023	71 550,00
040	Reprises sur provisions contentieuses	01	15112	FIN	Provisions pour litiges et contentieux-Transdev	35 000,00
21	Immobilisations corporelles	020	21351	FIN	Réserve finances	-12 000,00
TOTAL						97 850,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
chap	Libellé du chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé nature	DM1
021	Virement de la section de fonctionnement	01	021	FIN	Virement de la section de fonctionnement	97 850,00
TOTAL						97 850,00

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes, conventions, avenants et pièces comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Achères, le 7 octobre 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 15/10/2026

Pour le Maire et par délégation

G. CASENAZ
PGS



Pour extrait conforme,

Le Maire
François DAZELLE